



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – Grand-Rue à Eischen*

En raison du réaménagement de la Grand-Rue à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 août 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 28 août 2023, à partir de 7h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 22 décembre 2023, la circulation dans la Grand-Rue à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie (sur un tronçon de 100 mètres suivant avancement des travaux) sur le tronçon limité depuis la maison sise 3, rue de Waltzing jusqu'à la hauteur de la maison sise 35, Grand-Rue.
- interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue (sur un tronçon de 150 mètres suivant avancement des travaux) sur le tronçon limité depuis la maison sise 3, rue de Waltzing jusqu'à la hauteur de la maison sise 35, Grand-Rue.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 août 2023  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire f.f.



Daniel Jost



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)